

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 25 octobre 2021

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération () :

Date de convocation :

Secrétaire de séance :

Objet : Approbation des conseils d'école du RPI Haut Conflent et école du Capcir-Garrotxes

Le lundi 25 octobre 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la communauté de communes a la compétence scolaire depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le Président explique que, depuis 2017, la communauté de communes bénéficie d'une dérogation à l'organisation du temps scolaire qui a été accordée pour 3 ans. L'an dernier, elle arrivait à échéance mais un décret paru en mai (25 mai 2020) a permis de la reconduire pour 1 an.

Le Président explique que, **pour pouvoir reconduire cette dérogation dans le respect du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, M. Le DASEN se doit de collecter l'approbation conjointe du Conseil d'Ecole et du Conseil communautaire.**

Le Président propose d'approuver les conseils d'école pour le RPI Haut Conflent et école du Capcir reprenant les horaires suivants :

Ecoles	Classe matin	Classe après- midi
La Cabanasse	8h35/11h40	13h40/16h35
La Llagonne	8h40/11h40	13h20/16h20
Mont- Louis	8h45/11h45	13h45/16h45
Saint- Pierre Dels Forcats	8h30/11h50	13h50/16h30
Ecole Capcir maternelle	9h/11h50	13h20/16h30
Ecole Capcir élémentaire	9h/12h30	14h/16h30

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'approuver les conseils d'école du RPI Haut Conflent et école du Capcir-Garrotxes**
- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 25 octobre 2021

Pierre BATAILLE
Président

[]